

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

PROJET DE PLAN CLIMAT AIR-ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Publié le 12 août 2019

(Conformément à l'ordonnance n°2016-1060 du 03 août 2016)

Conformément à la **Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte** et après avoir délibéré le 06 avril 2018 suite au transfert de compétences des intercommunalités, le Syndicat mixte du SCoT du Parc naturel régional des Grands Causses a élaboré un **Plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET)**, intégrant la dimension territoriale de l'action de lutte contre le changement climatique.

Le PCAET est une réponse locale aux enjeux globaux du changement climatique. Il a pour objectif d'anticiper la fracture énergétique et d'enclencher un changement de modèle économique et sociétal permettant globalement de préserver les ressources. Il a aussi pour objectif d'anticiper les effets de l'évolution du climat et de s'en prémunir. Il aborde les thématiques suivantes : les consommations et productions d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et des polluants locaux, la séquestration carbone et la vulnérabilité du territoire face au changement climatique.

Conformément aux articles L122-4 et R122-17 du code de l'environnement, il est soumis à évaluation environnementale.

Après avoir réuni largement, dans le courant de l'année 2018 et 2019, de nombreux acteurs du territoire pour co-construire la stratégie et le programme d'actions répondant aux enjeux mis en exergue dans les diagnostics réalisés en amont, une consultation publique électronique est organisée pour recueillir les avis sur le projet de PCAET du :

Vendredi 30 août 2019 au lundi 30 septembre 2019 inclus

Le dossier soumis à la consultation comprend les documents suivants :

- **Résumé non technique du PCAET**
- **Diagnostic socio-économique et état initial de l'environnement**
- **Vulnérabilité climatique, qualité de l'air et bilan énergétique**
- **Evaluation environnementale stratégique**
- **Stratégie territoriale et programme d'actions**
- **Annexe – Concertation citoyenne**
- **Avis de l'Autorité Environnementale**

Les observations et contributions pourront être envoyées pendant toute la durée de la mise à disposition du public via le site internet du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses : www.parc-grands-causses.fr

Ces documents seront également consultables en format papier, sur la même période, au siège du Parc naturel régional des Grands Causses, 71 boulevard de l'Ayrolle, à Millau, de 9h à 12h et de 14h à 17h du lundi au vendredi.

Toute contribution transmise après la clôture de la consultation ne pourra être prise en considération. A l'issue de la consultation, le projet de PCAET sera éventuellement modifié pour tenir compte des remarques et avis et sera soumis à l'approbation du Conseil Syndical du SCoT du Parc naturel régional des Grands Causses.